

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 24/01/2019

Secrétaire de séance : Mme GUITOU

Date de convocation : 18/01/2019

Présents: Mmes POIGNET, GUITOU, NICKERT, ROUDIER
Mrs BLADIER, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, BERNARD, MOURA, DIAS

Procurations: Mme FRAYSSE procuration à Mr BLADIER

Excusés: Mr MARIAGE et LE GOFF

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2018.
- Délibération concernant l'agenda d'accessibilité programmé.
- Signature convention pour renouvellement CACES.
- Rétrocession achat matériel du restaurant l'Alouette.
- Signature convention d'aide à la gestion et assistance contrat d'assurance.
- Affectation don.
- Demande de subvention.
- Questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2018.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

Délibération concernant l'agenda d'accessibilité programmé.

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau de synthèse des travaux accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.

Mr le maire précise qu'il avait été demandé un report en 2015 de certaines mises aux normes.

Proposition des travaux de mises aux normes à réaliser sur un planning d'investissement sur les 3 années à venir:

1) Mairie

- Porte salle conseil municipal : remplacement poignée par une plus longue (40cm)
- Signalisation parking handicapés devant la mairie : marquage au sol à peindre et panneau de signalisation

2) Annexe Cieurac

- Porte d'entrée principale : le seuil est trop haut, faire un plan incliné
- Escalier qui monte à l'étage, mettre panneau « accès interdit »
- Porte d'entrée mettre signalisation indiquant « entrée principale »

3) Restaurant l'Alouette

- Création rampe d'accès et pose barrière en fer forgé côté RD 820
- Poser une main courante pour l'escalier qui accède sur la terrasse à l'arrière du bâtiment
- Marquage au sol et signalisation des marches
- Espace entre le Restaurant l'Alouette et chez Mr Bétaille : prévoir goudronnage (amélioration de l'accessibilité de la terrasse)

4) Le stade

- Créer allée de l'entrée du terrain vers le vestiaire et sanitaires
- Comblé partie contre le bâtiment en enrobé

5) Camping

- Mise aux normes aire de jeux en apportant des cailloux de la cour de l'école

6) Cimetière

- Pente cheminement : demander dérogation
- A l'entrée du cimetière, au portail, flécher pour accès handicapés
- Mettre une signalétique entre les 2 cimetières

7) L'ancienne école

- Demande de dérogation pour le cheminement, devers trop important
- Signalisation sur la rampe d'accès à l'entrée principale du bâtiment et signalisation au sol

8) Place de Cieurac

- Reprise enrobé pour réduire dévers et rustinage

9) Eglise de Cieurac

- Créer rampe ou main courante pour l'escalier qui accède à l'entrée de l'église des 2 côtés
- Signalétique des marches et contremarches

10) Eglise de Lanzac

- Reprise dévers avec enrobé

11) Foyer Rural

- Changer grille d'égout
- Signalisation porte d'entrée avec pictogrammes

12) Parc des loisirs

- Prévoir cheminement plus large et revoir pente côté restaurant
- Montée du Chemin vieux prévoir un enrobé

Mr le Maire propose que l'on fasse chiffrer ces travaux pour les intégrer au mieux dans le budget 2019, voir 2020 et 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le planning et ces propositions de mises aux normes et autorise Monsieur le maire à faire chiffrer ces travaux.

Signature convention pour le renouvellement CACES.

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal une convention entre l'organisme de formation professionnelle ECF CREAC SAS et la commune de Lanzac concernant la formation du CACES « engins de chantier ».

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la formation CACES qui prend fin le 19 mars pour Monsieur Laurent ROULAND, salarié de la commune. Cette dernière s'élèvera à un montant de 405.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Rétrocession achat matériel du restaurant l'Alouette.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la SAS Baguen, gérant de l'Alouette qui précise qu'ils souhaitent mettre un terme à leur fonction au 30 mars 2019.

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal une facture pour une somme de 1 725.50 € HT du gérant du restaurant communal « l'Alouette ».

Monsieur le Maire précise que cette facture concerne la demande de rétrocession du lave-vaisselle que le gérant a acheté en remplacement de l'ancien matériel en panne, appartenant à la commune et noté sur le bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la rétrocession du lave-vaisselle pour un montant de 1 725.50€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Signature convention d'aide à la gestion et assistance contrat d'assurance.

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal une convention de gestion pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaires entre le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Lot et la commune de Lanzac.

Monsieur le Maire précise que cette convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à l'assurance des obligations statutaires du personnel de la collectivité.

La collectivité verse annuellement au CDG 46 une participation pour frais de gestion égale à 6% du montant de la prime qui correspond aux frais de la présente convention.

Cette convention prend effet le 01/01/2019 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Affectation don.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la SARL BONNASSIE domicilié à St Crépin Carluet a fait un don à la commune d'un montant de 150€. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus, et donne délégation à Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afin que cette somme rentre dans le budget de la commune.

Demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un courrier du collège Puy d'Alon sollicitant une subvention pour un projet de voyage en Italie dont 07 enfants domiciliés dans la commune de Lanzac sont concernés.

Monsieur le Maire précise que ce voyage s'inscrit dans le parcours éducatif, culturel, artistique ou linguistique du projet de l'établissement. Il rappelle que lors des précédentes demandes, le conseil n'avait pas répondu favorablement à de telle demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser d'aide financière pour ce projet de voyage.

Questions diverses.

- 1) CAUVALDOR : Les résultats financiers 2018 sont bons.et conformes aux prévisions budgétaires
- 2) Les projets sur la Commune de SOUILLAC se précisent et leurs réalisations apporteront à la localité une transformation importante
- 3) Projet Gendarmerie : pas de nouvelles.
- 4) Recensement des Investissements à faire sur la commune pour 2019 :
 - Eclairage public (déjà budgété en 2018 et opération prévu pour le 1^{er} semestre 2019)
 - Envisager de changer le système de chauffage du Foyer Rural qui est très bruyant.
 - Envisager récupération d'eau à l'atelier communal.
 - Cieurac : Envisager une barrière pour empêcher le camping sauvage.
 - Camping du Pont : revoir l'aire de vidange.

Fin de séance à 21h50